

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2454

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon - Villeurbanne

Objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 19ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2454**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon - Villeurbanne

Objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 19ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole est le 2^{ème} site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants, dont 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, la Ville de Lyon se classe parmi les 5 premières villes françaises où il fait bon étudier (classement du magazine l'Étudiant, rentrée 2022-2023), le territoire étant, en effet, reconnu pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique qu'il propose aux étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants (MDE), située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon. Elle accueille en résidence plus de 60 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu d'accueil, d'information et de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation plus générale du territoire.

II - Objectifs

L'un des objectifs partagés entre la Métropole et la Ville de Lyon, à travers le service commun dédié à l'université et la vie étudiante, est de développer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, de leur offrir des conditions d'épanouissement optimales dans la Métropole et de faire en sorte que ces étudiants deviennent les futurs ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs.

L'organisation, depuis plus de 18 ans, de la NEM répond à cet objectif. À travers cette action, il s'agit de proposer aux étudiants internationaux un moment festif et convivial qui contribue à les accueillir et à les intégrer dans la cité, à valoriser leur présence et à leur présenter les initiatives et activités qu'ils peuvent trouver sur l'agglomération, ou y développer, durant leur séjour.

Il s'agit d'un événement placé sous le signe des échanges interculturels et de l'hospitalité qui constitue un temps fort de la rentrée universitaire.

Cette manifestation est une action du service commun de la Ville de Lyon et de la Métropole. Elle est organisée, à ce titre, par la Métropole avec la contribution financière de la Ville de Lyon et en partenariat avec la Ville de Villeurbanne.

III - Compte rendu et bilan des actions réalisées en 2022

Par délibération de la Commission permanente n° 2022-1526 du 11 juillet 2022, la Métropole a approuvé la convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la NEM 2022.

La NEM 2022 a permis d'accueillir 700 étudiants au Transbordeur. Ils ont pu rencontrer une vingtaine d'associations étudiantes à leur écoute, participer à des jeux du monde entier et découvrir de nombreuses animations d'accueil.

D'abord accueillis à l'entrée par la fanfare Les Pistons, les étudiants ont pu écouter le groupe vainqueur du tremplin musical de Villeurbanne : Folloï, suivi d'animations des associations Lyon 4 water, *Irish tap and dance*, Komainu Yosakoi et du concert du groupe musical *Eighty*. Le dance floor de la DJ Bernadette et de la DJ Alé a clôturé la soirée.

IV - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel

1° - Programme d'actions 2023

La NEM 2023 aura lieu le jeudi 12 octobre au Transbordeur à Villeurbanne.

Pour la 10^{ème} année, la Ville de Villeurbanne s'associe à l'organisation de cette manifestation à travers plusieurs actions : l'organisation d'un tremplin musical et l'accueil des étudiants lors de l'événement.

Le format de cette soirée reste à l'identique de l'année dernière, soit :

- un événement festif et convivial qui présente l'originalité de proposer à la fois un village associatif étudiant, permettant de valoriser l'activité de nombreuses associations étudiantes,
- des animations festives et participatives, une programmation musicale avec un concert suivi d'une soirée dansante.

En parallèle de cette 19^{ème} NEM, une vingtaine de villes universitaires partenaires de l'Association des villes universitaires de France (AVUF) organisera durant les mois de rentrée universitaire, dans toute la France, des événements d'accueil, destinés aux étudiants internationaux, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2° - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel alloué à cette opération s'élève à 51 000 €, réparti ainsi :

- 44 000 € TTC à la charge du service commun de la Ville de Lyon et de la Métropole, comprenant la prise en charge de la location de la salle du Transbordeur et l'organisation matérielle de la soirée. Celle-ci fait l'objet d'un marché intitulé production événementielle, artistique, logistique et technique pour la 19^{ème} NEM 2023,

- 7 000 € TTC à la charge de la Ville de Villeurbanne, dont la prise en charge du tremplin musical, avec ses supports de communication, et la mise à disposition de personnels au stand d'accueil du Transbordeur.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne, définissant les engagements réciproques et les modalités d'organisation de la 19^{ème} NEM ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 19^{ème} NEM 2023.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 44 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 011 - opération 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308272-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
